**VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER**

****

FEDERATION DES CHASSEURS DE HAUTE-MARNE

Service Guichet Unique

16 Rue des Frères Parisot - BP 40137 - 52004 CHAUMONT CEDEX

Tél. 03.25.02.47.38

**SAISON 2024/2025**

 Amis chasseurs,

 Vous recevez aujourd’hui un bon de commande pour renouveler la **validation complète par correspondance** de votre permis de chasser pour la saison 2024/2025.

*Les bons de commande papier 2024/2025 ne seront traités et renvoyés* ***qu’à partir du 17 juin 2024*** *car les validations de permis ne sont valables qu’à partir du 1er juillet jusqu’au 30 juin.*

***Du 2 au 30 Août 2024****, en raison des congés estivaux, seule la E-validation par internet est possible. Aucun traitement des bons de commande papier ne sera effectué durant cette période.*

Vous pouvez le valider soit :

- en ligne sur notre site Internet [www.fdc52.fr](http://www.chasse-haute-marne.org) (Valider votre permis de chasser) et régler par carte bancaire,

- en complétant le document joint en suivant les instructions ci-dessous.

**1°** Vérifiez les références de votre permis de chasser dans le CADRE A. Les mentions doivent être totalement complétées.

**2°** Complétez le CADRE B

**3°** Complétez et **signez obligatoirement** dans le CADRE C

**4°** Vérifiez les données inscrites dans le CADRE D et apportez si nécessaire les corrections.

**5°** Pour les mineurs ou majeurs en tutelle, le représentant légal ou le tuteur doit compléter et signer le CADRE E.

**6°** Dans le CADRE F :

❑ Vous avez un duplicata de permis,

❑ Ou vous avez un permis étranger,

❑ Ou vous avez déjà validé un permis.

Reportez-vous à la colonne **« tarif ancien chasseur »** et cochez la case correspondante à votre choix de validation.

❑ Vous avez un permis de chasser délivré par l’OFB de moins d’un an et vous n’avez jamais validé de permis.

Reportez-vous à la colonne **« tarif nouveau chasseur »**

La loi chasse permet aux nouveaux chasseurs de pratiquer la chasse du petit et du grand gibier sur l’ensemble du territoire national, au prix de 67.00 €, hors assurance.

Si vous chassez la Bécasse, choisissez le type de carnet de prélèvement (gratuit) : papier et électronique CHASSADAPT, cochez la case correspondante du CADRE F, sinon cochez « Aucun Carnet ».

Vous pouvez souscrire l’assurance chasse (contrat ci-joint) :

🖋 La Responsabilité Civile Chasse de base est à régler en même temps que votre permis de chasser, soit 21€. Cochez la case « assurance RC chasse » dans le CADRE F.

🖋 **En complément de la garantie de base**, vous pouvez souscrire les **options** proposées sur le bulletin d’adhésion. Ce dernier est **à retourner directement à M.**  Yves ROUSSELOT, accompagné du règlement correspondant et d’une copie du livret de santé du/des chien(s).

Etablissez le règlement du **montant total calculé** dans le CADRE F :

 - par chèque euro français **à l’ordre de « REGIE FDC 52 »**,

**7°** Adressez dans l’enveloppe jointe :

🖋 le bon de commande signé,

🖋 la copie de votre permis de chasser si vous bénéficiez du « tarif nouveau chasseur » , si vous avez un duplicata de permis ou si vous détenez un permis étranger,

🖋 le règlement,

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNE A L’EXPEDITEUR PAR RETOUR DE COURRIER**